CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, LE 31 MAI 1860.

MONSIEUR,

Depuis le 14 Avril dernier que le *Pays* a fait à l'Autorité Pontificale un si grand outrage, il m'est resté un sentiment de peine que je ne puis exprimer. La pensée que le Chef Suprême de l'Eglise a été indignement méprisé par un de nos journaux publics, me préoccupe nuit et jour ; et je me sens intérieurement pressé de faire quelque chose, en amende honorable, pour que la malédiction de Dieu ne s'attache à aucun de nous. La mauvaise semence, jetée alors dans le champ que nous cultivons, pouvant bientôt porter des fruits amers, je me crois obligé de travailler à arracher sans délai cette ivraie qui se trouve maintenant mêlée au bon grain. Les esprits étant maintenant plus calmes sur ce point, il est à espérer que notre voix sera mieux entendue. La vue de l'abîme dans lequel sont tombés les révoltés italiens m'effraie pour eux et pour ceux des nôtres qui pourraient bien être leurs complices ou fauteurs. Tout ceci vous dit assez à quelle fin a été écrit le Mandement que vous recevrez sous peu. Veuillez bien, en l'expliquant, entrer dans ces diverses intentions. J'espère que, Dieu aidant, nous effacerons avec le temps toutes les mauvaises impressions produites dans l'esprit des fidèles par ces détestables écrits.

Comme nous aurons à veiller de plus près les mauvais journaux, qui se publient à l'étranger et dans ce pays, je me suis cru obligé de vous signaler ceux qui sont aujourd'hui dignes de censure. J'en ai fait l'objet du *Supplément* que vous recevrez avec le Mandement. Vous y trouverez toute tracée la ligne de conduite que vous aurez à suivre à l'égard de ces feuilles si dangereuses à la foi et à la piété de notre peuple. Mais pour agir plus uniformément et avec plus de prudence, nous en ferons un des sujets de nos prochaines conférences. En attendant, vous vous contenterez de lire et d'expliquer le Mandement publiant l'excommunication du 26 Mars dernier.

Pour ce qui est de la Bulle d'excommunication, il n'y a aucune obligation de la lire en chaire. Elle vous est cependant envoyée, pour que d'abord vous puissiez en citer les passages, qui vous paraîtront devoir faire plus d'impression sur vos paroissiens ; et surtout pour que ce document important soit religieusement conservé dans vos archives : *Ad perpetuam rei memoriam*. Nous désirons aussi bien ardemment que les excellents écrits qui ont été publiés, dans le temps, contre ces dangereuses productions, soient soigneusement gardés, pour y avoir recours au besoin ; car cette lutte est loin d'être terminée.

Je profite de l'occasion pour vous informer que j'ai remis la Visite Pastorale aux mois de Septembre et Octobre, parce que la visite des Archiprêtrés m'a paru devoir être, cette année, une préparation nécessaire aux travaux de cette nouvelle Visite, qui pourrait bien être la dernière pour plusieurs d'entre nous. Vous comprenez comme moi que c'est une grande crainte de moins, en quittant cette vie, lorsque nous sommes prêts à rendre un bon compte du troupeau qui nous est confié. C'est ce dont il sera question dans nos Conférences, en Juillet prochain.

Il y sera aussi question de notre travail sur l'*Usure*, dont j'ai différé l'impression tout exprès, pour avoir occasion de vous entendre sur ce grave sujet qui inquiète avec raison tant de consciences. Vous aurez donc à vous recueillir de nouveau sur ce point de haute morale, afin de présenter toutes les difficultés qui peuvent vous arrêter. Je vous laisserai en même temps les questions qui devront vous occuper cette année, après que nous les aurons esquissées dans nos prochaines réunions...........

Nous aurons à fixer quelques points de rubrique, liturgie et cérémonie, proposés par différentes Conférences de l'année dernière, ou par quelques-uns d'entre vous, en différents temps. Nous aurons aussi à donner quelque attention à l'importante question de la Colonisation, ou ce qui revient au même, aux moyens à prendre pour arrêter les flots d'émigration qui, chaque année, portent des milliers de compatriotes sur une terre étrangère.

Comme vous le voyez, nous aurons besoin de demeurer tête à tête plusieurs heures. Pour cela je vous prie de vous rendre chez votre Archiprêtre, de bonne heure dans l'après-midi du jour fixé dans l'Itinéraire ci-joint, afin d'avoir à nous le reste de cette journée, et toute la matinée du lendemain. En attendant, nous prierons et nous ferons prier nos bonnes âmes, pour qu'il plaise à Dieu de bénir notre bonne volonté à servir sa sainte Eglise. Vous remarquerez que le samedi après-midi est libre, pour la raison toute simple qu'il vous faudra être chez vous pour l'office du dimanche, après lequel vous aurez à vous rendre chez votre Archiprêtre, pour commencer nos travaux le dimanche au soir. Au besoin, vous vous ferez remplacer par ceux de vos confrères, qui ne seront pas de votre Archiprêtré. Je donne pour cela les pouvoirs nécessaires à ceux qui ne les auraient pas.

La retraite annuelle des Curés commencera le 20 Août, vers les 5 heures du soir, et se terminera le 28 matin. Les Vicaires garderont les Cures avec les pouvoirs de desservants et celui de biner, en quelques lieux qu'ils soient appelés. Ceux qui ne pourront se procurer leur assistance s'adresseront à l'Evêché, pour qu'on y pourvoie. Car je comprends que vous devez être durant ces huit jours parfaitement tranquilles.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et affectionné Serviteur,

✠ IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Itinéraire de la visite des Archipretrés.

Montréal	2 Juillet.
Berthier	3 "
Ste. Elizabeth	4 "
L'Industrie	5 "
St. Jacques	6 "
St. Lin	8 "
St. Jérôme	9 "
Ste. Thérèse	10 "
Terrebonne	11 "
Repentigny	12 "
Sault au Récollet	13 "
Ste. Géneviève	15 "
Lac des Deux-Montagnes	16 "
Vaudreuil	17 "
St. Polycarpe	18 "
St. Clément	19 "
Ste. Martine	20 "
St. Rémi	22 "
Laprairie	23 "
St. Jean	26 "
Chambly	27 "
Verchères	28 "

